



Demande de jonction ?

Par **francklaurent**, le **02/04/2022 à 14:57**

Bonjour,rrnrnMerci de vos réponses.rrnrnToujours en attente de la designation d'avocats commis au titre de l'A.J., je me permets de solliciter vos conseils : dois-je demander une jonction de deux affaires ?rrnrnJe me suis constitué partie civile sur deux actions judiciaires : d'abord un harcèlement de locataires sur 6 ans (homophobie) avec 15 jours et 6 jours d'ITT psychologiques, ensuite : violences et discrimination, contre le gardien qui était leur complice ; par favoritisme (antérieur à mon arrivée) (on est dans du HLM). Un avocat pénaliste du TGI, me confirme que c'est une seule et même affaire ! Néanmoins, à ce stade de la procédure, puis-je demander moi même une jonction en demandant à être réentendu par les services de police ?rrnrnLe bailleur fait un black-out total, refusant toutes réponses à mes recommandés et mises en demeures... ou me menaçant de plaintes en calomnies contre le gardien.rrnrnMerci à tous, cette affaire a duré de 2013 à 2019 et, moralement, toujours pas résolue, elle me crée un désespoir profond vu la violence des faits et leurs caractères sordides.rrnrnEncore, merci.

Par **Tisuisse**, le **02/04/2022 à 18:51**

Bonjour,rrnrnVous bénéficiez de l'A.J., vous avez l'accord écrit du greffe du tribunal, vous adressez une LR/AR àrrnrnMonsieur le Bâtonnier (c'est le patron des avocats)rrnrnprès du Tribunal derrnrnLe Bâtonnier chargera l'une des avocats spécialisés de son Barreau pour s'occuper de votre affaire.